



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 17.11.2025 et en raison de la livraison/montage d'une cuisine, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Steinfort devant la maison n° 33b, ceci à partir du 17.11.2025 à 8h00 jusqu'au 19.11.2025 inclus.

Art. 1 : A partir du lundi 17.11.2025 à 8h00 jusqu'au 19.11.2025 inclus, la circulation dans la rue de Steinfort à Koerich devant la maison n° 33b sera réglementée comme suit :

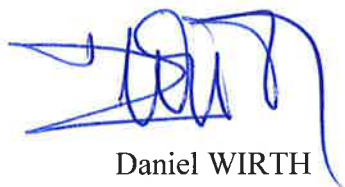
- a) rétrécissement de la chaussée (pendant la livraison et montage de la cuisine) ;
- b) fermeture partielle du trottoir ;
- c) interdiction de stationner des deux côtés de la rue.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 17.11.2025

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

La Secrétaire f. f.,



Nathalie REINERTZ